

Arrêté n° 2022-434

Portant désignation des examinateurs du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1023 du 21 août 2006 modifiant le décret n°2000-1068 du 30 octobre 2000 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, .../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 6, 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2021-238 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 15 septembre 2021 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-148 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 9 février 2022 portant désignation du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-182 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 22 février 2022 modifiant l'arrêté n°2021-238 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-189 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 1^{er} mars 2022 modifiant l'arrêté n°2022-117 fixant la liste des membres de jury des concours et examens professionnels,

Vu l'arrêté n° 2022-211 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 16 mars 2022 portant désignation des correcteurs des épreuves écrites du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-384 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 30 juin 2022 fixant la liste des candidats admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022,

Vu l'arrêté n° 2022-420 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 22 juillet 2022 modifiant l'arrêté n°2022-384 fixant la liste des candidats admissibles au concours externe, au concours interne et au troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022

Arrête :**Article 1 :**

Les personnes ci-dessous sont désignées en qualité d'examineurs de l'épreuve d'entretien du concours externe, interne et du 3^{ème} concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – session 2022:

Collège des élus :

- Rachel BOURNIER, Maire, Commune de Sauviat
- Blandine GALLIOT, Conseillère métropolitaine déléguée
- Monique CHARTIER, Conseillère municipale, Commune de Romagnat,
- Alain DUMEIL, Conseiller municipal, Commune de Beaumont
- Stéphane PILLON, Adjoint au Maire, Commune d'Issoire
- Graziella BRUNETTI, Maire, Commune de Saint Germain Lembron
- Jacqueline BOLIS, Adjointe au Maire, Commune du Cendre
- Bruno BOURNEL, Adjoint au Maire, Commune de Cournon d'Auvergne,
- Bernard VIGNAUD, Maire, Commune de Puy Guillaume,
- Nadine BOUTONNET DE CARVALHO, Conseillère municipale, Commune de Ménétrol

Collège des fonctionnaires :

- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole
- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier
- Blandine GALLIOT, Attachée territoriale principale, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Ludivine GIRAL, Attachée territoriale principale, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Olivier HARKATI, Attaché territorial principal, Commune de Cournon d'Auvergne
- Richard COURIO, Attaché territorial principal, Commune de Romagnat
- Mélanie MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic
- Rémy GALLIET, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Bertrand CORMERAIS, Technicien Territorial Principal de 1ère Classe, Commune de Cournon d'Auvergne
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand
- Laurent BONNEFOY, Attaché territorial, Commune de Cournon d'Auvergne
- Christophe BOURDIER, Attaché Territorial, Commune de Ceyrat
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat
- Yannick DELIS, Attaché territorial Principal, Clermont Auvergne Métropole
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom
- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal, Commune de Clermont-Ferrand
- Nicole GIAT, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers
- Franck GOIGOUX, Attaché territorial, Commune de Lempdes
- Catherine GUILLAUME, Attaché territoriale, Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Stéphanie IVANCIC, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole

.../...

- Philippe LAVILLE, Attaché territorial, Département du Puy de Dôme
- Philippe PRADAT, Attaché territorial hors-classe, Commune de Cournon d'Auvergne
- Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire
- Fabrice RIBET, Administrateur territorial, Département du Puy de Dôme
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole

Collège des personnes qualifiées :

- Sylvie IZQUIERDO, Attachée territoriale principale, Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- Colette JOURDAN, Enseignante FLE retraitée, Commune de Saint Sylvestre Pragoulin
- Yves LIGIER, Retraité du secteur privé, Commune du Cheix sur Morge
- Xavier PELLETIER, Attaché territorial hors classe, Communauté de communes Entre Dore et Allier
- Blandine GALLIOT, Attachée territoriale principale, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Ludivine GIRAL, Attachée territoriale principale, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Alain BOUZIDI, Ingénieur en chef, Clermont Auvergne Métropole
- Olivier HARKATI, Attaché territorial principal, Commune de Cournon d'Auvergne
- Marie-Josée GAZEL, Directrice territoriale retraitée
- Richard COURIO, Attaché territorial principal, Commune de Romagnat
- Mélanie MAILLOT, Directrice générale des services, Commune de Volvic
- Rémy GALLIET, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- Roland LABRANDINE, Enseignant Education Nationale retraité
- Philippe BERGE, Attaché principal, CCAS de Clermont-Ferrand
- Laurent BONNEFOY, Attaché territorial, Commune de Cournon d'Auvergne
- Christophe BOURDIER, Attaché Territorial, Commune de Ceyrat
- Antonia CARMO, Attachée territoriale, Commune de Gerzat
- Yannick DELIS, Attaché territorial Principal, Clermont Auvergne Métropole
- Sylvie ECHAUBARD, Attachée territoriale principale, Commune de Riom
- Christophe GAGNON, Attaché territorial principal, Commune de Clermont-Ferrand
- Nicole GIAT, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole
- Pierre GLEIZES, Attaché territorial principal, Commune de Thiers
- Franck GOIGOUX, Attaché territorial, Commune de Lempdes
- Catherine GUILLAUME, Attaché territoriale, Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Jean-Pierre HENRIOT, Administrateur territorial retraité
- Stéphanie IVANCIC, Attachée territoriale principale, Clermont Auvergne Métropole
- Philippe LAVILLE, Attaché territorial, Département du Puy de Dôme
- Fabienne PEYRONNET, Attachée principale, Rectorat de Clermont-Ferrand
- David PIATTI, Directeur territorial retraité
- Philippe PRADAT, Attaché territorial hors-classe, Commune de Cournon d'Auvergne
- Audrey REDON, Attachée territoriale, Commune d'Issoire
- Fabrice RIBET, Administrateur territorial, Département du Puy de Dôme
- Michel VALENTE, Directeur territorial, Clermont Auvergne Métropole
- Didier VRILLAUD, Attaché territorial principal retraité
- Bertrand CORMERAIS, Technicien Territorial Principal de 1ère Classe, Commune de Cournon d'Auvergne

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

ID : 063-286300140-20220831-AR_2022_434-AR

Le jury pourra, si nécessaire, faire appel à ces examinateurs pour l'épreuve externe, interne et du 3^{ème} concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – session 2022.

Article 2 :

Les personnes ci-dessous sont désignées en qualité d'examineurs de l'épreuve pratique d'admission de bureautique du concours d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, session 2022, destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication (durée : 15 minutes, coefficient 1) :

- Jean-Marie GOURBEIX, adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- Jérôme MONTELION, adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- Guillaume JOUBERT, rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- Nicolas LEITE, technicien territorial principal de 2^{ème} classe, Département du Puy de Dôme

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site : www.cdg-aura.fr, et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le **31 AOUT 2022**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **31 AOUT 2022**

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le



ID : 063-286300140-20220831-AR_2022_434-AR

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM

SECM